



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE de LABECEDE-LAURAGAIS
Rue de la Mairie -Aude-

Mesdames, Messieurs
les Conseillers Municipaux
Commune de LABECEDE-LAURAGAIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu

Le 13 Novembre 2020 à 18h30,
Salle Polyvalente.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Labécède-Lauragais, le 9 novembre 2020,

Le Maire
Jean-François **POUZADOUX**



ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 Juillet 2020
- Délibération validant la convention déterminant les modalités d'intervention du pôle ADS de la CCCLA reconduction du 01-07-2020 au 30-06-2025
- Délibération validant la convention de gestion avec la CCCLA, dans le cadre de la compétence eau et assainissement en vigueur du 01-01-2020 au 31-12-2023
- Délibération à propos du transfert de la compétence PLUI à la CCCLA
- Délibération portant modification N° 7 des statuts du S.L.A
- Délibération pour subvention aux associations communales
- Délibération concernant un projet d'investissement dans la cadre d'une demande de subvention
- Délibération pour demande de subvention pour financement des interventions réalisées dans le cadre du dispositif « Un été 100 Spectacles »
- Délibération concernant l'adhésion au contrat d'assurance proposé par le CDG 11 dans le cadre des risques encourus par le personnel communal
- Délibération concernant le montant de la rémunération de l'agent recenseur
- Délibération pour régulariser le projet de vente d'un chemin de service à M. COMAN

- Délibération pour réactualiser le projet d'achat du chemin desservant les familles XERCAVINS / CUVILLIER aux héritiers BARLAN
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention fourrière avec la CCCLA
- Questions diverses :

POUVOIR ⁽¹⁾ Je soussigné donne pouvoir
à⁽²⁾.....
- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal convoqué pour le 13-11-2020 à 18h30 ,
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents.
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant ⁽³⁾ auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à

le

Bon pour pouvoir et signer

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse (3) Durée de validité : trois reports au maximum